LE DEVOIR

Du verbe latin *debeo, debere*, *« avoir une dette »*, il désigne **« ce que l'on doit faire »**.
Le substantif devoir a servi à traduire le mot latin *officium* : l'office, la charge, c'est-à-dire **« ce qui incombe à ma fonction, le service que je dois »**.
En grec, le mot correspond à *kathèkon* : **« ce qui convient, les obligations »**.

Devoir, c'est être tenu (d'abord par une exigence personnelle) d'agir ou de se comporter de telle ou telle manière. C'est une sorte d'engagement, de contrat…

Trois choses liées entre elles sont à comprendre et à retenir :

- **Le devoir est une notion qui renvoie immanquablement à la moralité** : il ressort de la réflexion morale et s'apparente à ce titre à la conscience morale. Cette dernière me dicte ce que j'ai à faire et la façon dont je dois le faire, ou ce dont je dois m'abstenir et ce qui m'est interdit.
- **Le devoir moral s'impose à ma volonté en l'appelant à agir**. Même si l'intention qui préside à toute action doit être prise en compte par le jugement moral, il n'en reste pas moins que le devoir m'oblige à agir réellement et l'interdit de me contenter de simples bonnes intentions non suivies d'effets réels.
- En toute rigueur, **la violation d'un devoir ou la désobéissance à son égard n'entraîne pas forcément une punition**, car il est toujours possible que personne ne s'en soit aperçu. En revanche, cela peut engendrer de la gêne ou des remords.

Le devoir ne s'oppose pas à la liberté, il la suppose et la confirme à la fois, **mais la liberté ne consiste pas non plus à faire ce que je veux, quand je veux**.
Si un devoir s'impose à ma volonté, c'est toujours parce que j'ai le choix de lui obéir et donc de lui désobéir, faute de quoi il ne s'agirait plus d'un devoir mais d'une contrainte ou d'un rapport de force.
De même, **la liberté d'action ne peut jamais consister à n'obéir à aucune loi mais seulement obéir à la loi que j'ai moi-même choisie, et en l'occurrence intériorisée comme étant mienne**.

Le devoir n'est pas l'antithèse du droit, mais plutôt son avers ou son *recto*. *Quand je dois être honnête avec les autres, j'ai donc le devoir de ne pas leur mentir ni les trahir*.
Droit et devoir sont deux mots pour une même exigence à deux faces.

Le devoir m'impose de faire ce que, en conscience, je juge bien ; il atteste manifestement ma liberté et définit en même temps mon droit.